

Ça se passe près de chez vous : des filles incestueuses aux mères aliénantes

5 mars 2006

par Léo Thiers-Vidal, doctorant en sociologie

Du 27 février au 1 mars 2006 a eu lieu à Genève, à l'initiative de l'Institut de Médecine Légale et du Parquet de Genève et avec le soutien de la Société Suisse de Psychologie Légale, une formation intitulée : « Evaluation de la crédibilité du discours des enfants dans le cadre de procédures pénales en matières d'abus sexuels ». Cette formation a été assurée par le Prof. Hubert Van Gijseghem, psychologue belgo-canadien, qui représente, selon de nombreux observateurs, un des courants les plus réactionnaires sur la question des violences faites aux enfants.

Le 21 octobre 2004, ce même psychologue avait déjà assuré à Paris une « formation » sur un outil socio-judiciaire largement contesté par des acteurs de la lutte contre la pédocriminalité et des violences faites aux femmes : le « Syndrome d'Aliénation Parentale » (SAP). Afin de ne pas répéter les analyses développées au sujet de cet outil socio-judiciaire, je me permets de vous renvoyer au texte « Humanisme, pédocriminalité et résistance masculiniste », publié en ligne sur Sisyphe (1). Je rappellerai brièvement que cet outil peut être considéré comme une arme extrêmement efficace contre la parole des enfants et des femmes qui dénoncent des abus sexuels dans un contexte de séparation parentale ; la promotion du SAP est souvent l'oeuvre d'associations de pères séparés et de leurs nouvelles conjointes ainsi que de certains courants du secteur socio-éducatif, incarné en France et en Belgique par la « Revue d'action juridique et sociale - Journal du droit des jeunes ».

Selon Pierre Lassus, psychanalyste et directeur général de l'Union Française pour le Sauvetage des Enfants, « les considérations [de H. Van Gijseghem] mettent gravement en cause les acquis récents, fragiles et précaires, en matière de prévention des abus sexuels et du soin des enfants victimes ». Dans un article intitulé « Le Faurisson de la maltraitance ? », Pierre Sabourin, psychiatre, psychanalyste, thérapeute familial et co-fondateur du Centre des Buttes Chaumont, écrit : « C'est encore une fois du négationnisme en acte dont le procédé habituel, la méthode Faurisson, tente de prouver la réalité d'un postulat (aussi fou soit-il) par tous les amalgames et toutes les confusions possibles, où peuvent se rejoindre allègrement des intellos aux sensibilités inverses, extrême-droite et ultra-gauche, mais avec des pratiques comparables de propagandisme acharné ». Catherine Marneffe, médecin pédopsychiatre, thérapeute d'enfants et de la famille, fondatrice et ex-directrice du centre SOS-Enfants de la Vrije Universiteit de Bruxelles, précise : « Le professeur Van Gijseghem est en permanence dans la confusion entre l'aveu et le dévoilement de l'abus, l'aveu étant un terme qu'on attribue habituellement aux coupables, donc plutôt aux abuseurs. En disant "qu'il est capital de permettre à la victime, après le dévoilement de se taire", il mélange le silence sur l'acte sexuel en tant que tel à respecter et le silence, provoqué par l'impossibilité de mettre en mots tant de sentiments contradictoires, suscités par l'abus et son contexte et qu'il faut essayer de briser ».

Plus récemment, Philippe D. Jaffé, professeur de psychologie à l'université de Genève et président de la Société Suisse de Psychologie légale (SSPL), déclare au sujet d'une des références idéologiques principales de H. Van Gijseghem : « La

première raison [à la base de la controverse] tient au personnage même de Richard Gardner. Même si, par hypothèse, le SAP était la découverte du siècle, son auteur est tellement particulier qu'il est impossible d'éviter sa pertinence sans tenir compte du message dont certaines théories sont fort discutables. La deuxième raison à la base de la controverse est également liée au personnage de Gardner et à certaines de ses affirmations, mais elle est également liée à des considérations sociologiques. En effet, le SAP tel qu'il a été initialement conceptualisé par Gardner était un syndrome qui touchait avant tout les femmes comme parents aliénants. Le SAP pourrait être considéré l'un des contrecoups de certains mouvements d'hommes ». Puis, « l'aliénation parentale est un concept qui est souvent récupéré par des avocats et/ou des parents peu scrupuleux et même brandi par plusieurs milieux associatifs actifs dans la promotion des droits du père ».

Pourtant, c'est aujourd'hui ce même Philippe D. Jaffé qui appuie en tant que président de la SSPL cette formation animée par Van Gijseghem, et qui déclarait, le 5 décembre 2005, au quotidien Suisse 24 heures Région La Côte : « Oui. Lors de séparations douloureuses, 90% des accusations de sévices sexuels sont abusives. Il s'agit d'un syndrome connu, celui de l'aliénation parentale. Il y a lavage du cerveau de l'enfant par le parent - parfois de bonne foi - qui veut se venger de son conjoint. Et cela biaise tout. » Subite conversion à la « découverte du siècle » pour un psychologue qui écrivait encore il y a quelque temps : « Le syndrome d'aliénation parentale n'est pas un syndrome et doit être manié avec beaucoup de précautions ». Cette conversion nous en dit beaucoup sur le pouvoir d'attraction qu'exerce ce courant idéologique mais également sur les groupes de pression à l'oeuvre. Ainsi, en France un associationnisme promouvant le SAP a récemment vu le jour et travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des associations de pères séparés, notamment à travers des groupes de travail sur les « fausses allégations d'abus sexuel ». Il est remarquable que parmi ses membres fondateurs, on trouve une représentante de l'extrême/nouvelle droite païenne puisque c'est également un adepte des courants celtisants qui a violemment mené campagne contre le psychothérapeute Bernard Lempert, membre de l'Association pour La Formation à la Protection de l'Enfance, devenue Droit Et Soins, qui s'oppose depuis des années à ce courant réactionnaire. Plus précisément, cet adepte d'extrême-droite était un ancien membre du Front national, puis membre du mouvement Troisième Voie (extrême droite radicale), et porte-parole d'un groupuscule autonomiste breton. Dans les deux cas des accusations de violences sur enfants ont été formulées.

Selon certains observateurs, le Prof. H. Van Gijseghem aurait connu une conversion similaire à celle de Philippe D. Jaffé, et ce à travers la rencontre d'un pasteur et psychologue américain, Ralph Underwager, inventeur du « Syndrome des Faux Souvenirs » (qui s'attaque surtout à la parole de femmes adultes se remémorant des abus sexuels subis pendant leur enfance). Underwager a été accusé de violences sexuelles par sa propre fille et défendait publiquement des thèses pédocriminelles, appelant les « pédophiles » à « affirmer fièrement et courageusement leur choix ». Van Gijseghem semble avoir rencontré ce pasteur-psychologue au début des années 90, lors d'un procès où les deux exerçaient leur « autre » métier, ou devrait-on peut-être dire, étaient prestataires de service en tant que psychologue-expert. Si Van Gijseghem avait initialement conseillé le maintien du lien avec le père, il a complètement changé d'avis en prévenant la justice que la fille

était en grave danger chez le père. Il s'approchait ainsi de l'expertise délivrée par Ralph Underwager qui niait l'existence de violences sexuelles contre la fille - allant ainsi à l'encontre de la parole de la fille qui disait avoir été victime de violences sexuelles du côté de sa mère. Van Gijsegem a effectué ce revirement sans effectuer de nouvelles expertises de la fille ou du père.

Ceci n'est pas la seule particularité « méthodologique » des expertises psychologiques effectuées par ce dernier. Dans un procès de 1993, un homme accusé d'avoir sexuellement agressé une fille de 10 ans (attouchements et tentative de viol) avait été expertisé par Van Gijsegem : celui-ci lui avait donné quatre tests évidemment « scientifiques et objectifs, donc non projectifs » pour que celui-ci les remplisse... tranquillement chez lui. Lors du procès, Van Gijsegem avait déclaré : « Il n'est pas très probable que M. S. ait posé les gestes qui lui sont imputés. [...] Mon flair clinique ne m'a pas fait voir de danger ». Ni son « flair » clinique, ni ses tests « objectifs » semblent très opérationnels, puisque l'homme accusé se révélera plus tard être récidiviste (en 1979, il avait été condamné à 6 mois de prison pour le viol d'une fille de 15 ans et il avait reconnu un autre viol aux Pays-Bas). Cet homme, M. S., reconnaîtra plus tard non seulement l'agression sexuelle contre cette fille de 10 ans, mais également deux autres viols. Il sera condamné à 1 an de prison ferme.

Dans un autre dossier d'agressions sexuelles, Van Gijsegem applique sa fameuse analyse du Syndrome de Rosenthal - version psychologique de la self fulfilling prophecy - déclare constater de nombreuses contaminations de la parole des enfants, et diagnostique la non-fiabilité des accusations d'attouchements et d'agressions sexuelles émises par 17 filles à l'encontre d'un enseignant. Grave erreur professionnelle, puisqu'au Canada l'expert psychologue n'est pas supposé s'exprimer sur la crédibilité ou fiabilité de la parole de l'enfant (contrairement à la situation dans des pays européens). La justice canadienne confirmera jusqu'à la Cour Suprême l'erreur professionnelle commise par Van Gijsegem : « Le juge du procès ne s'est ni mépris sur l'objectif de l'expertise ni n'a abusé de sa discrétion en disposant du témoignage de l'expert. » L'enseignant sera condamné pour 17 chefs d'inculpation, les filles agressées avaient entre 10 et 13 ans à l'époque des faits.

Un dernier dossier permet d'aborder également l'attitude de Van Gijsegem vis-à-vis de ses pairs et le mépris exprimé envers celles, mères ou médecins, qui ne partagent pas son avis. De nouveau, Van Gijsegem intervient en tant que psychologue-expert « pour vérifier les allégations d'abus sexuel et déterminer les droits d'accès que le parent non-gardien [ici, le père] doit avoir ». Le père est accusé d'avoir violé pendant un droit de visite son fils alors âgé de 3 ans. Le jugement dit : « Le docteur [Van Gijsegem] soutient qu'il n'est pas approprié de croire les propos rapportés par l'enfant car celui-ci est incapable de décrire en détail ce qui s'est réellement passé [sic !], soit les faits survenus lors de la commission de l'acte reproché. De toute façon, ajoute-t-il, il est généralement impossible d'infirmer ou confirmer des allégations d'abus sexuel. [sic !] Il suggère à Madame de consulter un psychologue car il est à craindre que sa conviction que l'enfant est abusé ne l'amène à porter d'autres accusations. [...] Il maintient que Madame a tout inventé ». Rappelons que le garçon a été sodomisé à plusieurs reprises par son père et que la médecin qui l'a examiné a constaté « deux fissures à l'anus [...], l'ouverture anormale de l'anus [...], l'enfant a perdu le réflexe de constriction [...], la muqueuse de l'anus est aplatie ». Van Gijsegem oppose au rapport de cet examen physique « qu'il ne faut pas accorder beaucoup de poids à celui-ci car, dit-il, elle [la médecin] voit des

cas d'abus dans la majorité de ces dossiers [puis] il affirme que l'enfant a pu s'autostimuler ou s'automutiler ».

Lors d'une conférence à Lyon il y a quelques années, Van Gijsegheem avait fait rire un auditoire entier de psychologues, travailleurs sociaux et magistrats en déclarant qu'un de ses collègues britanniques diagnostiquait l'agression sexuelle chaque fois qu'il constatait une constipation chez un enfant. Ce sera également la ligne de défense du père accusé dans ce dossier... la constipation. Au vu de ces faits, la cour décidera de prononcer « la déchéance totale de l'autorité parentale envers l'enfant B... du père G... T... [et même] ordonne au Directeur de l'état civil de modifier l'extrait de naissance de l'enfant » pour que celui-ci n'ait plus à porter le nom de cet homme. On peut facilement imaginer quelle aurait pu être la décision de justice si la médecin n'avait pas pu constater à temps les lésions anales et qu'elle aurait dû se prononcer à partir des seules paroles de l'enfant : « Papa bobo aux fesses avec un bâton mauve ». Peut-être Van Gijsegheem met-il là en pratique l'adage de son pasteur-psychologue-maître à penser, Ralph Underwager : « Il est préférable qu'un millier d'enfants dans des situations d'abus ne soient pas découverts qu'une personne innocente soit condamnée par erreur. »

Mais Van Gijsegheem semble, en plus de ses « méthodologies », également avoir des convictions particulières : selon lui, « certaines filles mettent des objets dans leur vagin ou vulve et se blessent, et ceci n'est pas quelque chose de rare chez les filles » ; « rien ne distingue les enfants qui ont révélé le secret de ceux qui se sont tus » ; « si [l'enfant] ressent le besoin d'avouer, il le fera ». De nombreux observateurs ont relevé dans ses écrits ce type de particularités et bien d'autres, mais peu se sont attardés sur un des ses anciens articles, lorsque Van Gijsegheem avait 35 ans, intitulé « L'inceste père-fille ». En le lisant, la conversion underwagerienne et gardnerienne prennent en effet sens. Van Gijsegheem s'intéressait à l'époque aux filles délinquantes, et c'est dans le cadre de ces études qu'il s'est intéressé aux « filles incestueuses ». Je me contenterai de reprendre plusieurs phrases, dans la mesure où les mots utilisés sont particulièrement révélateurs de l'idéologie réactionnaire déjà adoptée à l'époque.

« D'après un échantillon représentatif de 186 filles, pris dans les institutions pour jeunes filles délinquantes canadiennes-françaises, nous trouvons 52 filles qui ont eu des contacts incestueux avec le père (naturel ou adoptif). Cela signifie donc que 28 pour cent des filles délinquantes ont connu leur père en tant qu'objet sexuel. » « À l'intérieur de cette population, nous avons retrouvé 52 filles ayant été impliquées dans des agissements incestueux avec le père naturel ou avec le père adoptif. » « Parmi les 52 filles, il y en a 22 dont les relations incestueuses avec le père naturel ont débuté avant la puberté, ces relations ayant duré, de façon continue ou intermittente, pendant une période prolongée allant parfois jusqu'à plusieurs années. »

« Les prépubères ne résistent habituellement pas aux avances du père, ce qui aboutit en une relation durable. L'inceste peut parfois prendre fin avec l'avènement de la puberté, et cela, à l'instigation d'un des deux partenaires ; parfois encore, l'inceste peut se continuer pour une durée indéterminée. » « Le groupe consiste en 22 filles qui ont commencé des relations incestueuses avec le père à un âge qu'on peut appeler « prépubertaire » lequel peut varier entre deux et douze ans. »

« Il est vrai que pour l'observateur ces filles sont les « victimes » de l'inceste, mais très souvent, si, au départ, elles ne séduisent pas déjà le père, par la suite, elles le manipulent à leur aise. L'inceste devient pour elles un moyen puissant pour exploiter le père, faire du chantage, s'assurer argent ou faveurs, et, éventuellement, obtenir son incarcération. » « Le taux d'homosexualité pourrait être aussi expliqué par l'hypothèse que les incestueuses auraient eu un développement psychosexuel plus

primitif et seraient, de ce fait, sexuellement, plus indifférenciées ». « Plus généralement, l'inceste semble être un événement marquant dans la vie de la fille qui, dans la presque majorité des cas laisse des blessures psychiques irréversibles. »

La formation dont bénéficieront les magistrats, psychologues et autres professionnels genevois pourrait bien contribuer à maintenir de nombreux enfants dans des situations de violence, à criminaliser de nombreuses femmes « aliénantes » et à exonérer de nombreux hommes agresseurs sexuels. Peut-être est-ce là une des conséquences concrètes de l'affaire d'Outreau, qui a déjà permis d'assister à la montée en puissance médiatique et étatique de ce courant réactionnaire converti à

l'idéologie des « fausses allégations », du « syndrome d'aliénation parentale », du « syndrome des faux souvenirs », du « syndrome de Rosenthal »... Comme l'annonce la journaliste suisse Pascale Zimmerman : « Alors que l'affaire d'Outreau se termine en terrible fiasco et pose le problème de la crédibilité des déclarations d'enfants [sic !] devant les tribunaux, une formation destinée aux psychologues démarre en Suisse. Les premiers cours ont démarré ce week-end à Sion. Entretien avec un des principaux concepteurs du projet, Philip Jaffé, professeur de psychologie à l'Université de Genève, ainsi qu'à l'Institut de criminologie et de droit pénal de Lausanne. » Un certain « flair » me dit que le futur est loin d'être rassurant, en tous cas pour certaines. Concluons avec Gérard Lopez, psychiatre, directeur médical du Centre de psychothérapie de l'Institut de victimologie à Paris, enseignant à l'université Paris XIII dans le département de médecine légale :

« L'analyse des stratégies perverses, l'évaluation des forces et des faiblesses en présence sont une entreprise difficile et périlleuse. Il faut toujours déployer des efforts considérables pour vaincre ses propres résistances et celles des autres, confrontées à la 'violence impensable'. Toutes les victimes d'emprise se heurtent à l'incompréhension qu'elles rencontrent de la part de leur entourage et dans tous les contacts avec les institutions. Ces aléas les rendent doublement victimes. Les enfants massacrés n'espèrent aucune aide extérieure. Ils savent que les adultes se taisent souvent, même lorsqu'ils se présentent couverts de blessures à l'école. Des milliers de témoignages d'adultes le confirment : le déni a la peau dure. »

Libre de tous droits, diffusion encouragée.

Note

1. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1364

Mis en ligne sur Sisyphé, 2 mars 2006.

Léo Thiers-Vidal, doctorant en sociologie

Source - /article.php3?id_article=2265 -

[.] http://sisyphe.org/imprimer.php3?id_article=2265

4 sur 4 09.09.2014 16:09